

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ADAPTATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 2763)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 26

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4 TER, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.